

1603. Ce qui suit est la statistique des divorces tirée des archives publiques :—

## DIVORCES EN CANADA.

ANNÉE.	ACCORDÉS PAR LE PARLEMENT.				ACCORDÉS PAR ORDRE DE COURS.			
	On-tario.	Qué-bec.	Territoires du Nord-Ouest.	Mani-toba:	Nou-velle-Ecosse.	Nou-veau-Brunswick.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edou'd.
1868					3			
1869	1	1			1	2		
1870					2	1		
1871					2	2		
1872					1	3		
1873	1				3			
1874								
1875	1				4			
1876					1	2		
1877	3				5		1	
1878	2	1			1	3	1	
1879	1				1	2		
1880					3	2		
1881					2	2	3	
1882					4	1	1	
1883					3	7	3	
1884	1				4	3	2	
1885	4	1			4	3		
1886	1				4	5	1	
1887	2	3			1	3	1	
1888	2	1			3	1	2	
1889	3	1			3	6	2	
1890	2				4	3	3	
1891	4				3		3	
1892	1	1	1	2	3	5	*2	
1893	3	4			5	2	*1	
1894	5	1			1		2	
Totaux.	37	14	1	2	71	58	28	

\* Dans la Colombie-Britannique, à part les divorces, deux séparations judiciaires ont été accordées, l'une en 1892 et l'autre en 1893.

L'on voit par ce tableau que 211 divorces ont été accordés, dont 54 par le parlement fédéral et 157 par les nombreuses cours provinciales. Les cours de l'Ile du Prince-Edouard n'ont pas accordé un seul divorce durant ces 27 années. Les tableaux généraux donnent une moyenne de huit divorces pour tout le Canada.

Les provinces qui ont des cours de divorce ont, sur l'ensemble et comparativement à leur population, un plus grand nombre de divorces que les provinces qui dépendent du parlement pour les divorces. En ce qui regarde la province de Québec, l'on doit attribuer le petit nombre de divorces que l'on y voit, à l'influence de l'Eglise catholique romaine. Le grand nombre qu'il y a dans la province de la Nouvelle-Ecosse est probablement dû au fait que l'amende que l'on y a imposé il y a nombre d'années est si petite que les plus pauvres personnes de cette province peuvent aller devant les cours.